



Le Département

Le Département de la Seine-Saint-Denis a été créé le 1er janvier 1968. Territoire d'une superficie de 236 km², il compte 1,529 million d'habitants.

En 2015, le conseil général est devenu le conseil départemental. Celui de la Seine-Saint-Denis est constitué de 42 conseillers départementaux élus pour 6 ans. Stéphane Troussel en est l'actuel président.

Les principales compétences du Département :

- ▶ L'action sanitaire et sociale :
 - enfance, protection maternelle et infantile (PMI)
 - personnes handicapées : politiques d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap (loi du 11 février 2005) ;
 - personnes âgées : création et gestion de maisons de retraite, politique de maintien des personnes âgées à domicile (allocation personnalisée d'autonomie) ;
 - prestations légales d'aide sociale : gestion du revenu de solidarité et contribution à la résorption de la précarité énergétique
- ▶ L'éducation :
 - construction, entretien et équipement des collèges.
- ▶ L'aménagement du territoire
 - gestion de la voirie départementale
 - gestion des ports maritimes et intérieurs, ou de certains aérodromes
 - équipement rural
 - gestion de l'eau
 - aménagement foncier
 - développement touristique
- ▶ La culture et le sport :
 - préservation le patrimoine et favorisation de l'accès à la culture pour tous
 - soutien à l'action sportive
- ▶ La sécurité incendie

Vos conseillers départementaux :



► Gérard Prudhomme

Reçoit sur rendez-vous au 01 41 70 88 00



► Sylvie Paul

Reçoit sur rendez-vous au 06 62 88 52 47


Contact :

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
Hôtel du Département - Esplanade Jean-Moulin
93000 Bobigny
Tél. : 01 43 93 93 93

Site de la ville : <http://www.seine-saint-denis.fr/> 

VILLE DE
Livry-Gargan 

MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
3, PL. FRANÇOIS-MITTERRAND - B.P. 56 - 93891
LIVRY-GARGAN

 01 41 70 88 00  01 43 30 38 43